



Ministère de l'Agriculture
et des Ressources Hydrauliques
Direction Générale des Forêts

Elaboration des procédures de constitution d'un Forum National sur les Forêts et des modalités de son fonctionnement

Phase 1

**Analyse des capacités et potentiels institutionnels
pour la création d'un Forum National sur les Forêts**

Rapport préliminaire

Par Mourad Turki

Août 2008

Table des matières

Liste des abréviations	3
Liste des graphes	3
1. Introduction	4
1.1 Cadre de la mission	4
1.2 Démarche méthodologique.....	5
1.3 Déroulement de la mission	6
2. Flux d'information et communication dans le secteur forestier.....	7
2.1 Les parties prenantes intéressées par l'information forestière	7
2.2 Les flux d'information forestière	8
2.2.1 Les flux d'information inter institutionnels.....	8
2.2.2 Les flux d'information avec l'administration forestière.....	10
2.3 Les capacités des parties prenantes à construire les flux informationnels	13
2.3.1 Les besoins des acteurs en information forestière.....	13
2.3.2 Les dispositifs de collecte et de diffusion de l'information forestière	14
2.3.3 Les moyens de communication et d'échange d'information.....	15
2.3.4 Implication des acteurs dans les forums professionnels sur Internet	17
3. Potentiel de mise en œuvre et de fonctionnement d'un FNF	18
3.1 Participation des acteurs dans l'élaboration et la validation de la politique forestière	18
3.2 Alternatives pour un montage institutionnel du FNF	19
3.2.1 Approche 'centralisante' traditionnelle	19
3.2.2 Approche 'délégative'	19
3.3 Pertinence de création d'un FNF.....	20
3.4 Outils de mise en œuvre d'un FNF	21
3.5 Perspectives et potentiels de financement d'un FNF	21
3.5.1 Capacités et engagement des acteurs à financer le FNF	21
3.5.2 Mécanismes potentiels de financement du FNF.....	21
5. Conclusion.....	22
ANNEXES	24

Liste des abréviations

BE	Bureaux d'Etudes
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
DGF	Direction Générale des Forêts
FAO	Food and Agriculture Organization
FNF	Forum National sur les Forêts
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
GDF	Gestion Durable des Forêts
INRGREF	Institut National de Recherche en Génie Rural, Eau et Forêts
JBIC	Japanese Bank for International Cooperation
MARH	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydriques
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MIDL	Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
MIEPME	Ministère de l'Industrie, Energie, Petites et Moyennes Entreprises
ONG	Organisations non Gouvernementales
PFN	Programme Forestier National
UE	Union Européenne

Liste des graphes

Grappe 1	Distribution des institutions enquêtées selon les secteurs
Grappe 2	Qualité des échanges des informations forestières
Grappe 3	Niveau d'échange d'informations chez les institutions internationales
Grappe 4	Niveau et qualité d'échange d'informations forestières par groupes d'acteurs
Grappe 5	Qualité d'échange d'informations entre institutions et administration forestière
Grappe 6	Qualité d'échange d'informations entre institutions internationales et administration forestière
Grappe 7	Niveau et qualité d'échange d'information avec la DGF selon les groupes d'acteurs
Grappe 8	Besoins en informations forestières selon les acteurs
Grappe 9	Disponibilité logistique en moyens de communication selon les acteurs
Grappe 10	Appréciation des moyens de collecte d'information
Grappe 11	Taux de participation des institutions aux forums sur internet
Grappe 12	Degré d'implication des acteurs en matière de politique forestière
Grappe 13	Evaluation de la pertinence du FNF selon 3 critères

1. Introduction

1.1 Cadre de la mission

Le Programme Forestier National (PFN) tunisien a été la résultante des efforts de gestion durable des espaces forestiers, conduits par la Tunisie depuis la révision du code forestier en 1988 et le démarrage du premier Projet de Développement Forestier. Il constitue un processus qui a pour but l'aménagement durable des écosystèmes forestiers favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Les expériences réalisées en matière de développement forestier ont montré que pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de reconnaître le rôle clef de la participation de toutes les parties prenantes à la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des activités mises en œuvre dans l'espace forestier ainsi que la nécessité d'adopter une approche intersectorielle et holistique.

Des initiatives importantes émanant des divers acteurs nationaux et internationaux (Banque Mondiale, JBIC, UE, Coopération allemande...) ont contribué à encourager de telles approches. Toutefois, des insuffisances sont encore présentes quant à la participation de la population forestière et du secteur privé à la gestion des espaces forestiers, aux possibilités d'adaptation de l'administration forestière aux exigences de la gestion durable des forêts et l'inadéquation de certaines composantes de la politique forestière aux politiques nationales de développement durable, de mise à niveau et de privatisation.

Dans la continuité de ces initiatives, la Direction Générale des Forêts a signé un accord de partenariat avec le Mécanisme d'Appui aux PFNs de la FAO et a pu actualiser son PFN. Cet accord de partenariat a représenté une occasion pour la Tunisie d'instaurer un débat public sur la foresterie, orienté aux problématiques du développement durable et à la participation effective de toutes les parties prenantes à une gestion durable de l'espace forestier.

Le PFN tunisien devrait être appuyé par la création d'un Forum National sur les Forêts (FNF) qui constituera une plate forme de discussion libre et un lieu d'échange pour les différents acteurs impliqués et/ou intéressés à la politique forestière. C'est pour la mise en place du FNF que la DGF a lancé une mission d'expertise ayant pour but de proposer les procédures de constitution du Forum et des modalités de son fonctionnement.

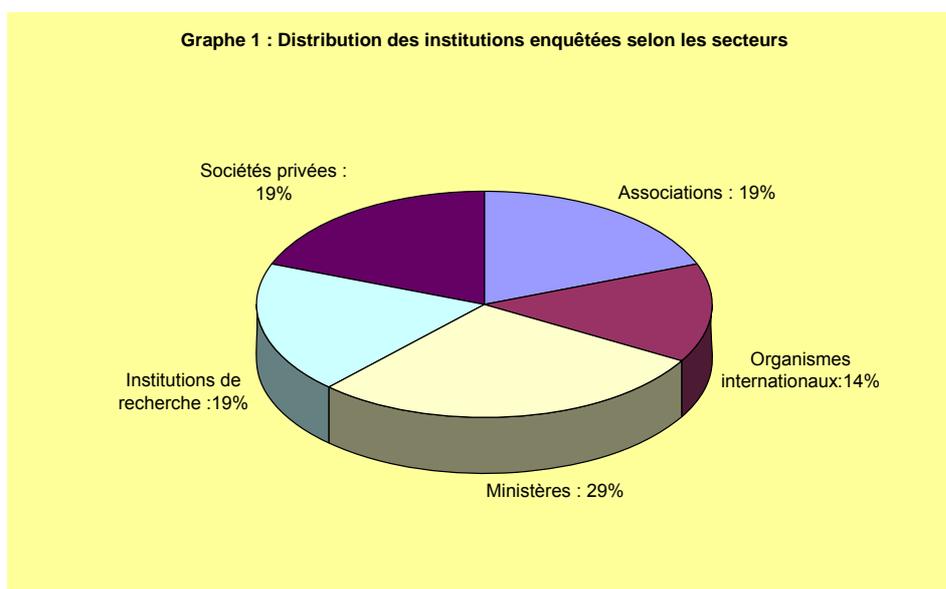
Le présent rapport est relatif à la première phase de la mission. Il concerne l'analyse institutionnelle qui a pour objectif d'analyser les capacités des institutions opérant directement ou indirectement dans l'espace forestier tunisien et influençant la politique forestière nationale, à s'engager d'une façon concrète dans un débat permanent et de contribuer à l'élaboration des stratégies en relation avec le secteur. La présente analyse devrait faciliter la conception de scénarii quant à la forme et au contenu du FNF ainsi qu'à son fonctionnement. Sur la base des résultats obtenus, une conception d'un forum adaptée à la réalité du contexte tunisien sera élaborée et présentée à la DGF pour discussion lors de la deuxième phase de l'étude.

1.2 Démarche méthodologique

L'analyse institutionnelle menée auprès de 21 institutions s'est inspirée des principaux postulats de la 'Open system approach' considérant les institutions en tant que systèmes ouverts, disposant d'un réseau de relations avec leur environnement institutionnel et opérant à travers des flux informationnels. L'analyse a concerné un ensemble d'institutions publiques (Ministères, agences, offices, institutions de recherche...), des institutions privées (sociétés d'exploitation, sociétés de tourisme, bureaux d'études...) et de la société civile (associations de développement opérant en milieu forestier). Le but étant de sonder leurs capacités à contribuer d'une façon directe ou indirecte aux débats orientés vers une gestion durable des espaces forestiers, et ce à travers leur aptitude au 'réseautage' (Networking) et leur motivation à s'impliquer dans des discussions et des consultations sur les divers aspects de la GDF.

La collecte des informations a reposé sur une grille de collecte, utilisée comme guide d'entretien semi-directif. Outre les informations primaires collectées sur la base de la grille (en annexe), une masse importante d'opinions a été saisie lors des entretiens réalisés.

Au total, 21 institutions ont été interviewées. Leur distribution selon les secteurs a tenu compte d'un équilibre minimal entre les divers secteurs comme le montre le graphique n°1. Le choix des institutions, bien que subjectif, a tenu compte de leurs positions en tant qu'acteurs pouvant contribuer d'une façon significative dans la GDF et aussi de l'intérêt que porte la DGF à voir ces institutions collaborer et s'impliquer davantage dans la politique forestière¹.



Les données recueillies ont été traitées² quantitativement et qualitativement et ont fait l'objet, dans la mesure du possible, de classement et catégorisation selon les catégories d'acteurs. Par ailleurs, une documentation importante fournie par le Point focal du PFN a été consultée et a servi à orienter les discussions complémentaires réalisées avec les personnes rencontrées.

¹ La liste des personnes interviewées et leurs institutions figurent en annexe.

² Ont participé à la collecte, le traitement et l'analyse des données MM Sami Marrouki, Ingénieur Conseil et Belhassen Turki, Economiste.

Il est évident qu'une représentativité statistique du champ institutionnel n'a pas été recherchée. La démarche de choix des institutions enquêtées, les entretiens réalisés et les analyses faites ont plutôt privilégié la démarche qualitative.

1.3 Déroulement de la mission

La mission a démarré vers la mi-mars 2008 par une réunion de mise au point avec le Point Focal du PFN et des responsables de la DGF. Une première liste des institutions à enquêter a été arrêtée et révisée par la suite en vue d'atteindre un équilibre entre différents types d'institutions. La phase des interviews a été particulièrement difficile en raison de l'indisponibilité des responsables identifiés dans chaque institution ou parfois de leur refus d'accueillir le consultant. Cette phase s'est donc déroulée sur une période importante allant de fin Mars à la mi-Juin 2008.

Les responsables interviewés sont plutôt à considérer comme personnes ressources et non en tant que "porte-paroles" officiels de leurs organismes respectifs. Leurs opinions et avis représentent donc des points de vue de professionnels pouvant servir à orienter les réflexions et aider à identifier les meilleures options envisageables pour la mise en place du FNF.

Dans le cadre des actions promotionnelles du FNF, le développement de 5 logos pour le Forum a été réalisé et proposé à la DGF dans un rapport indépendant³. Une discussion des projets de logos a été menée avec le Point Focal du PFN lors d'une réunion à la DGF.

Le retard réalisé dans la phase des interviews a été exploité par le consultant pour avancer sur certaines activités indépendantes de la phase 1 et qui concernent la deuxième phase de la mission, telles que :

- La comparaison des alternatives d'hébergement du site Internet du FNF ;
- La collecte d'information sur le cadre réglementaire de concertation relatif à la gestion des ressources naturelles en Tunisie ;
- L'analyse comparative de la nature et du contenu de quelques forums internationaux traitant de la GDF.

Chronologie de déroulement de la mission

Mois et semaines	mars-08				avr-08				mai-08				juin-08				juil-08				août-08			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Démarrage de la mission (collecte de documents, identification des institutions à interviewer...)																								
Elaboration, testing et validation du guide d'entretien																								
Analyse documentaire																								
Organisation logistique / prise de RDV																								
Réalisation des entretiens																								
Traitement des données et analyse																								
Rédaction du rapport																								
recherche et élaboration des logos																								

³ Rapport de recherche et développement des logos, par Myriam Fartas, infographiste.

2. Flux d'information et communication dans le secteur forestier

2.1 Les parties prenantes intéressées par l'information forestière⁴

La reconnaissance des rôles clef des parties prenantes en matière de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi des activités mises en œuvre dans l'espace forestier passe par la nécessité d'adopter une approche intersectorielle d'information et de communication. Cette approche constituerait à terme un axe stratégique dans la construction d'un modèle de gestion participative et holistique des écosystèmes forestiers. Les parties intéressées par cette approche se répartissent en quatre familles d'acteurs :

Les acteurs publics : Ils couvrent les ministères et les administrations publiques, les commissions nationales (comme la CNDD présidée par le Premier Ministre) et les commissions sectorielles (comme la Commission de l'Agriculture présidée par le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Hydriques), les CRDA, les centres spécialisés de recherche et les institutions d'enseignement. Ces acteurs sont impliqués de près ou de loin dans l'élaboration de la politique forestière et aussi dans la gestion de l'espace forestier. Ils cherchent, de par leurs mandats officiels, à mettre en place un processus ayant pour but l'aménagement et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers tout en favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Les institutions internationales et les bailleurs de fonds : Ce sont les organismes présents en Tunisie dans le cadre de représentations ou de projets / programmes (comme le PNUD, l'UE, la BM...), de conventions (comme l'OSS, l'ICARDA...) ou de missions ponctuelles et d'assistance technique (comme la GTZ, l'AFD...). Ces institutions sont tout aussi impliquées dans la définition de la politique forestière et dans la mise en œuvre d'activités sur le terrain visant à opérationnaliser les axes de cette politique. Elles cherchent à être informées sur le cadre d'évolution de la politique, sur l'état des écosystèmes forestiers et sur les résultats et impacts de leurs contributions.

Les institutions de la société civile : Cette catégorie de parties prenantes couvre principalement les associations de développement et les organisations professionnelles opérant dans le secteur des ressources naturelles en général et dans les milieux forestiers en particulier. Elles représentent d'une façon ou d'une autre l'intérêt du citoyen et des populations riveraines qu'elles tentent de promouvoir. Cette famille d'acteurs est particulièrement impliquée dans l'identification, la formulation et la transmission des besoins des populations envers les décideurs en vue d'obtenir des réponses adéquates en matière de politique forestière et de projets concrets. Elles cherchent au travers de cette voie à améliorer les conditions de vie des populations forestières, à créer des impacts socio-économiques dans le cadre d'une politique de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Le secteur privé : Les acteurs du secteur privé comprennent les entreprises privées ayant un intérêt dans la politique forestière et dans les programmes sectoriels y associés. Ce secteur

⁴ Il est entendu par information forestière, toutes informations ou données portant sur un aspect lié directement ou indirectement aux espaces forestiers et ceux sous régime forestier, qu'elles soient descriptives ou analytiques. Ainsi et à titre indicatif, la pluviométrie enregistrée dans une forêt est considérée dans ce rapport comme étant une information forestière, puisqu'elle contribue à décrire / analyser les caractéristiques d'un espace forestier.

possède un rôle important au niveau de l'implantation de différentes options économiques et activités commerciales en relation directe avec la gestion des ressources forestières, telles que l'écotourisme, l'exploitation du bois ou la valorisation énergétique des ressources forestières. Les entreprises du secteur privé sont, particulièrement, intéressées par des informations concernant le contenu de la politique forestière et l'évolution du cadre réglementaire d'exploitation, les valeurs économiques des produits du secteur ainsi que les orientations de l'Etat et les perspectives de développement économique.

2.2 Les flux d'information forestière

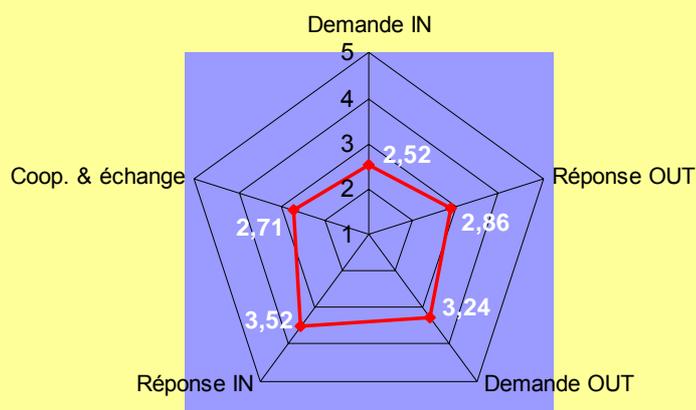
Les analyses suivantes relatives aux flux d'information ont été réalisées à partir de 4 modes de lecture des données collectées. Ces modes de lecture concernent elles-mêmes deux types de flux informationnels. Le premier concerne les informations échangées entre les institutions sur le secteur forestier en général et le deuxième porte d'une façon plus aigüe sur les flux informationnels avec l'administration forestière, à savoir la DGF. Les appréciations des enquêtés ont été portées sur une échelle de mesure de 1 à 5 (1 étant l'appréciation signifiant le flux d'information le plus faible). Les 4 modes de lecture sont les suivants :

- Le niveau des demandes d'information reçues par les institutions et portant sur des thématiques forestières en général, désigné par le terme '**Demande IN**'.
- Le niveau de réponse des institutions aux demandes reçues, désigné par le terme '**Réponse OUT**'.
- Le niveau de demande des institutions envers l'extérieur et concernant les informations sur le secteur forestier en général, désigné par le terme '**Demande OUT**'.
- Le niveau de réponse des autres institutions aux informations demandées, désigné par le terme '**Réponse IN**'.

2.2.1 Les flux d'information inter institutionnels

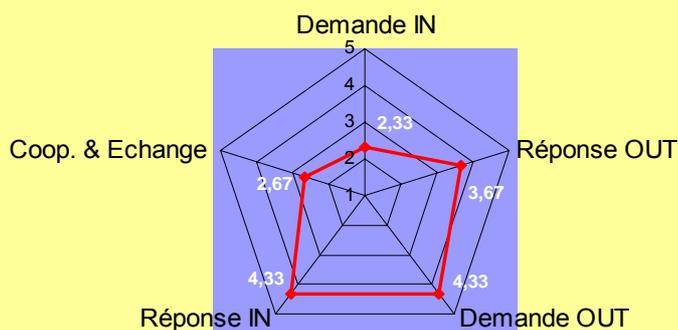
Au vu des résultats de l'enquête, l'échange en matière d'informations forestières entre les institutions enquêtées reste faible à moyen. Celles-ci reçoivent très peu de demandes, estimées à 2,5 points sur l'échelle d'appréciation utilisée (la moyenne étant 3). Pourtant, les institutions déclarent fournir un niveau de réponse adéquat à ces demandes, qui dépasse de peu l'information demandée (2,8 points). Le niveau général de coopération inter-institutionnelle en matière d'échange d'information forestière est qualifié de faible, se situant en dessous de la moyenne.

Grphe 2 : Qualité d'échange d'informations forestières



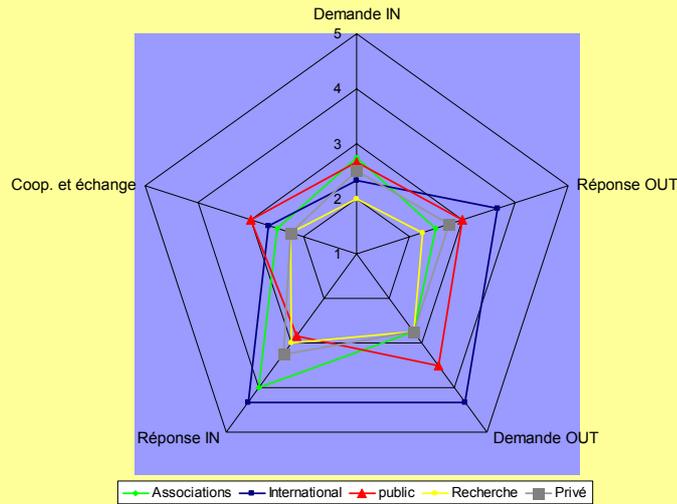
Ce sont surtout les institutions internationales qui fournissent un flux d'information important sur le secteur forestier (3,6 points). Ce sont d'ailleurs ces dernières qui sont les plus actives dans ce sens. Elles émettent le plus de demandes (4,3 points) et obtiennent un niveau d'information satisfaisant (4,3 points). Ces institutions admettent toutefois, que le volume et la qualité des informations obtenues reviennent au fait d'obligation des parties prenantes de leur rapporter les états d'avancement et de progrès relatifs aux projets qu'elles financent. En dépit de ce fait, les organismes internationaux pensent que la coopération en matière d'échange d'information forestière reste en deçà de la moyenne (2,67).

Grphe 3 : Niveau d'échange d'information chez les institutions internationales



Généralement donc, les institutions internationales et dans une moindre mesure les organismes publics sont les plus actifs en matière de flux d'information sur le secteur forestier en Tunisie (graphe n°4), alors que les institutions de recherche et les opérateurs du secteur privé sont les acteurs qui souffrent le plus du manque de disponibilité et d'accès aux données et étaient conséquemment les plus critiques envers ce sujet.

Grphe 4 : Niveau et qualité d'échange d'informations forestières par groupe d'acteurs



La plupart des responsables interviewés affirment que l'échange d'information et la communication sur la politique forestière sont actuellement limités aux informations présentées et/ou discutées lors de réunions restreintes se rapportant à des sujets plutôt techniques sinon traitant d'un thème précis, aux réunions des comités de pilotage des études prospectives ou sectorielles réalisées par les parties concernées et aux échanges de courriers classiques.

La conséquence directe de cette situation est un manque de partage systématique des informations pertinentes relatives au secteur entre les différents acteurs ; informations toutefois nécessaires et utiles pour la gestion de dossiers divers en relation avec la GDF.

Le système d'information et de communication tel que fonctionnant aujourd'hui semble donc à effet limité, faute de ressources financières et logistiques parfois mais surtout faute d'organisation opérationnelle. Les formes de communication pratiquées présentent un handicap majeur pour la dissémination des données relatives au secteur et s'avèrent contraignantes à la mise en place d'une stratégie et d'une planification participatives et efficaces pour une bonne conduite des programmes de développement mis en œuvre.

Il en résulte aussi de l'enquête réalisée qu'aucune exploitation commerciale de l'information relative au secteur forestier (notamment en matière d'écotourisme, de projets MDP, informations pour des BE nationaux et internationaux,...) n'est actuellement envisagée. Certaines informations utilisées à des fins commerciales pourraient être fournies contre paiement symbolique, permettant ainsi de faire évoluer et de maintenir les systèmes d'information existant et de les pérenniser.

2.2.2 Les flux d'information avec l'administration forestière

L'administration forestière, en l'occurrence la DGF reste la principale institution pourvoyeuse de données et informations sur le secteur forestier. Elle a développé au cours des dernières années divers instruments de collecte et de mesure d'indicateurs en relation avec la gestion durable des forêts, et ce à travers plusieurs projets d'envergure importantes qu'elle a pilotés. La DGF est dotée actuellement - et malgré la nécessité d'amélioration exprimée par les responsables et

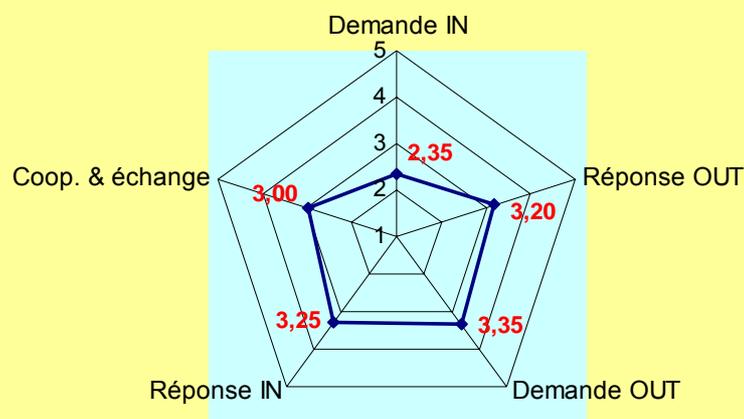
cadres de la DGF - de systèmes d'information interne efficaces sur le plan technique (par opposition au plan organisationnel) tels que à titre indicatif, le Système d'Information Pastoral et Forestier.

Il était donc intéressant de sonder les institutions quant au niveau et à la qualité d'échange des informations forestières avec l'administration forestière, dans le but d'identifier les contraintes et difficultés qui viendraient s'opposer à l'instauration d'un forum sur les forêts. Tant il est évident qu'un flux informationnel caractérisé par un minimum de fluidité et d'efficacité représente un pré-requis pour enclencher un débat public sur la GDF.

Même si la DGF détient les principales données et informations sur le secteur forestier, les échanges et la communication avec les autres parties prenantes ne semblent pas meilleurs en comparaison avec les flux informationnels inter-institutions. Comme le montre le graphique n°5, les institutions enquêtées estiment globalement que la coopération en matière d'échange d'informations avec la DGF est juste moyenne (3 points), même si cette dernière apporte un niveau de réponse acceptable (3,25 points) par rapport aux demandes émanant des autres institutions (3,35 points).

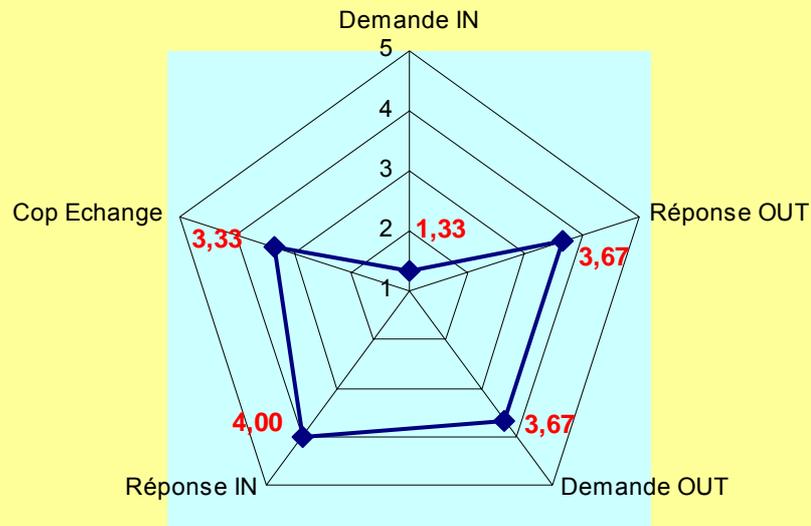
Il est également important de signaler que les échanges d'information entre institutions et DGF repose plutôt sur des relations informelles et des points d'entrée souvent personnalisés. Un système transparent, opérationnel, permanent et bien organisé de diffusion de l'information forestière envers les acteurs concernés est simplement absent.

Graphe 5 : Qualité d'échange d'information entre institutions et administration forestière



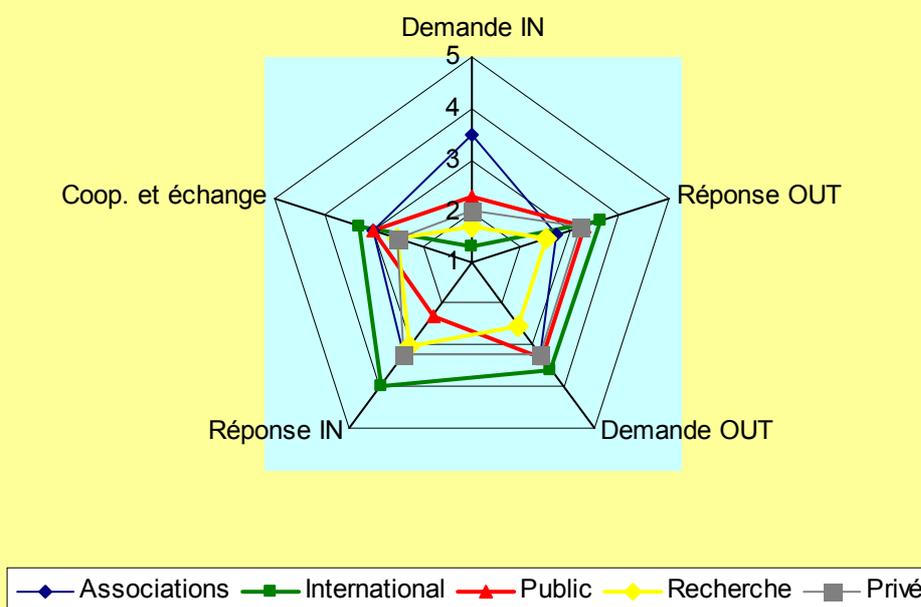
Encore une fois, ce sont les institutions internationales qui sont les plus actives en matière de demande d'information (3,67 points) et aussi celles qui reçoivent de la DGF un niveau de réponse plutôt satisfaisant (4 points). Comme signalé plus haut, l'obligation du « client » de rapporter aux donateurs des informations se rapportant aux projets / programmes qu'ils financent expliquent certainement le flux informationnel relativement efficace.

Graphe 6 : Qualité d'échange d'informations entre Institutions internationales et DGF



La DGF étant la source principale de l'information forestière, il peut paraître évident qu'elle sollicite rarement les institutions pour obtenir des informations concernant le secteur forestier. Néanmoins, certains pensent que dans le cadre d'une approche plus systémique de développement des zones forestières, où s'interfèrent l'économie, l'agriculture, le social et l'institutionnel, la DGF gagnerait à disposer d'informations venant d'autres secteurs, alors qu'à l'état actuel des choses, et hormis les associations, les institutions enquêtées ne reçoivent que très peu de demande d'information de la part de la DGF (une moyenne de 2,18 points).

Graphe 7 : Niveau et qualité d'échange d'information avec la DGF selon les groupes d'acteurs



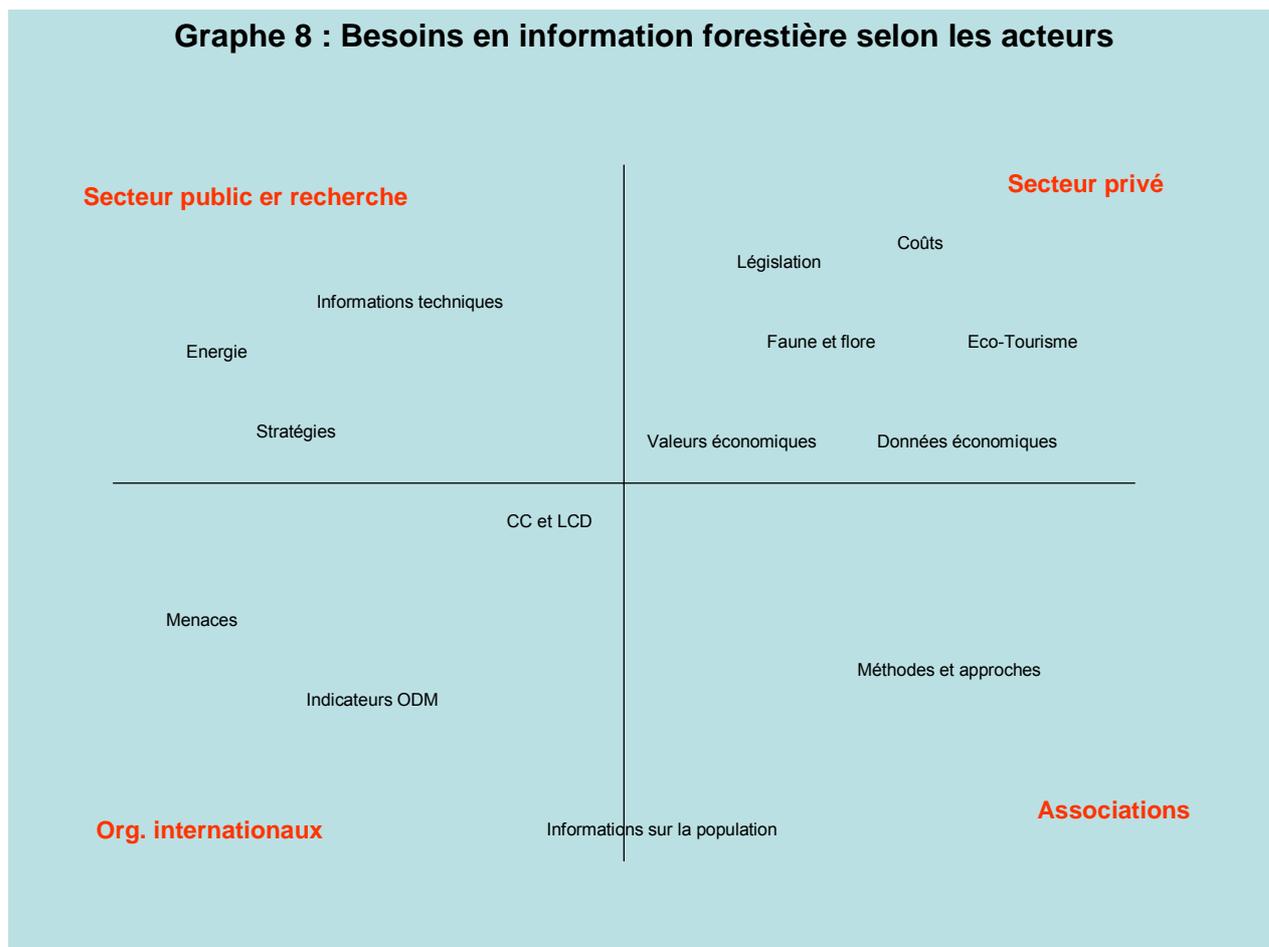
2.3 Les capacités des parties prenantes à construire les flux informationnels

2.3.1 Les besoins des acteurs en information forestière

Sans exception aucune, toutes les institutions visitées déclarent avoir besoin d'informations sur le secteur forestier. Les thématiques autour desquelles un besoin informationnel a été identifié sont diversifiées, allant des données techniques primaires (couvert végétal, état de la dégradation, espèces forestières utilisées, coûts de réalisation, etc.) aux données plus élaborées sous forme d'information intelligible et d'indicateurs (liés à l'état des forêts, à des indicateurs de conditions socio-économiques des populations, aux effets des forêts sur le CC ou en matière de LCD). Le graphique 8, bien que ne résultant pas d'une analyse de correspondances⁵ montre que chaque catégorie d'acteurs s'intéresse plus ou moins à des informations particulières, selon ses propres besoins. Les besoins en information sont donc variés et leurs positions dans la matrice montre seulement l'intérêt porté par un groupe d'acteurs aux différents types d'information. A titre d'exemple, les informations forestières traitant des valeurs économiques des forêts et des produits forestiers, tout comme les données relatives au CC et à la LCD ou permettant d'analyser ces phénomènes, répondent à des besoins exprimés presque par la majorité des acteurs (de par leur proximité du centre de la matrice).

⁵ Les divers besoins en information exprimés par les institutions ont été catégorisés dans des familles et classés sur la matrice selon leur occurrence par groupe d'acteurs.

Graphe 8 : Besoins en information forestière selon les acteurs



2.3.2 Les dispositifs de collecte et de diffusion de l'information forestière

Un flux informationnel performant devrait remplir la fonction d'aide à la décision et nécessite des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion complémentaires et fiables. Cet aspect constitue pour le moment et selon la plupart des interviewés le point faible du secteur forestier en terme d'échange d'information.

En effet, il existe plusieurs entraves dont les plus importantes sont exposées ci-après :

- Une distorsion importante entre le niveau régional et le niveau central. D'abord, ce sont les régions par la voie des représentations sur terrain (à l'instar des arrondissements et subdivisions forestiers, des offices de développement, etc.) qui disposent de données détaillées et qui assurent leur collecte par des moyens limités, traditionnels et obsolètes⁶. Par contre, les structures régionales ne disposent pas toujours des données pondérées et des informations stratégiques car il n'existe pas de circuit de retour d'information systématique. Par ailleurs, le niveau central qui assure le traitement et l'analyse des données ne dispose pas de moyens de fiabilisation et de validation de ces données.

⁶ A titre d'exemple, la collecte, traitement et analyse des données de suivi des plans d'aménagement des forêts ont toujours accusé un retard considérable, en raison d'un manque de ressources humaines et de moyens logistiques et techniques (voir à cet effet « organisation et gestion des ressources humaines de l'administration forestière » par H. Illy et L. Ben Abid, Novembre 2004. Par ailleurs, cette situation peut être illustré par la non opérationnalité du SIPF aux niveaux de plusieurs régions.

- Les informations disponibles à la DGF ne sont pas systématiquement mises à disposition des utilisateurs institutionnels externes, et ce en dépit de l'existence d'une base de données (SIPF) riche et partiellement opérationnelle. Cet état de fait est confirmé par l'existence au sein de la DGF d'une plateforme intranet de bonne qualité et sûrement améliorable qui, depuis plusieurs années, se 'refuse' à évoluer vers un site Internet ouvert au large public et possiblement à un public spécifique via des autorisations d'accès.
- Malgré plusieurs tentatives de la DGF⁷ d'élaborer des indicateurs de GDF, ceux-ci restent inutilisés dans le système d'information et dans la logique de collecte et de diffusion des données par la DGF.
- A défaut de réseau ou système d'information moderne sur les forêts, accessible aux acteurs selon des règles transparentes, les flux informationnels entre DGF et acteurs institutionnels restent lents et commandés par des procédures administratives lourdes, générant ainsi un coût additionnel pour la production et la diffusion de l'information. Cela contribue conséquemment à créer des circuits parallèles et informels d'échange, soumis au gré des circonstances et des dispositions et en définitive menant à l'exclusion de certaines parties prenantes.

La communication se fait à travers les informations et données figurant dans les rapports et les notes élaborés dans le cadre des outils de suivi et évaluation. Cette situation engendre à l'évidence une exclusion de plusieurs acteurs du flux informationnel puisque seuls les acteurs impliqués dans la mise en œuvre disposent de la possibilité d'accès à l'information. A ce titre, les institutions internationales et les organismes publics, de par leur position en tant qu'organes de financement et de gestion des activités réalisées dans le cadre de projets et de programmes, profitent le plus de l'accès aux informations forestières.

En résumé, à la lecture des résultats des interviews, il apparaît que les moyens actuels de communication des informations en relation avec le secteur forestier sont perçus comme étant "dépassés" et "inadéquats". En réalité, mis à part les rapports d'évaluation et/ou les résultats des études et quelques timides tentatives de publications, il n'existe pas de moyens de communication à double sens sur le secteur forestier tels que les cercles de concertation, les débats publics, les sites web avec forums, etc. Même s'il existe bel et bien un patrimoine informationnel sur les forêts tunisiennes, celui-ci est négativement amoindri par un manque d'organisation et d'opérationnalité.

Il en résulte aussi que l'absence d'une vision intégrée de valorisation des informations disponibles ainsi que l'absence d'une stratégie informationnelle empêchent aujourd'hui le secteur forestier d'être doté d'un dispositif efficace et durable de circulation et d'échange d'information.

2.3.3 Les moyens de communication et d'échange d'information

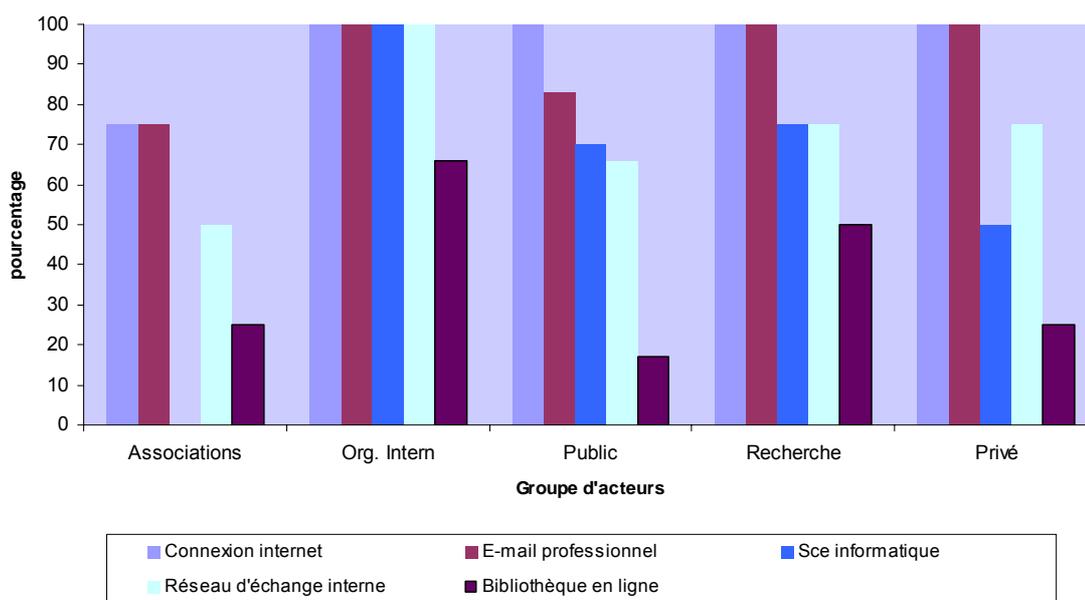
Les moyens mobilisés par les différents acteurs et dédiés à l'échange d'information varient légèrement d'un acteur à l'autre. Ils se basent souvent sur l'outil Internet qui se généralise progressivement comme instrument d'information, bien que son utilisation ne concerne pas les données sur les forêts tunisiennes disponibles à la DGF car inaccessibles par voie d'Internet. Il est à signaler que la majorité des institutions visitées possèdent une connexion Internet. Ce taux,

⁷ Voir à cet effet les actes de l'atelier 'Critères et indicateurs de GDF' – H.Abid et S.Helal - Juillet 2002

bien qu'assez important dans l'apparence, ne reflète pas toujours un bon niveau d'intégration des nouvelles technologies de communication dans ces institutions. D'abord, bien que connectées au Web, certaines institutions publiques et associations souffrent de limitation en terme d'accès à l'Internet par les cadres (débit faible, coupure de connexion, Internet disponible seulement dans une salle d'informatique...). Notons aussi que 90% des personnes rencontrées dans les institutions interviewées possèdent une adresse électronique personnelle.

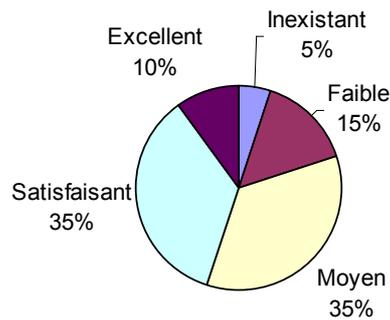
Quant aux fonctions de support, plus de la moitié (59%) des institutions de l'échantillon touché par l'enquête possède un service informatique au sein de leurs structures, sinon, elles assurent ce service en faisant appel à la sous-traitance. Les réseaux internes d'échanges d'information sont présents dans 73% des institutions. Comme le montre le graphique n°9, les moyens modernes de communication sont assez bien développés chez les parties prenantes (utilisation quasi systématique de l'outil Internet et du courrier électronique), malgré certaines défaillances (services de support ou bibliothèques numériques). Ces outils ne feront à l'évidence qu'évoluer dans l'avenir tant ils deviennent incontournables pour la performance des institutions en matière de communication et d'efficacité organisationnelle. Il s'agira donc d'orienter les flux informationnels (depuis la collecte jusqu'à la diffusion et l'utilisation) vers une plus grande utilisation des technologies d'information et de communication.

Graphe 9 : Disponibilité logistique en moyens de communication selon les acteurs



Outre l'outil Internet, les institutions font très souvent recours à la documentation disponible, sous forme d'études, de recherches ou de thèses, aussi bien que la documentation cartographique. En fin de compte, les institutions recourent à leurs réseaux de connaissances, d'experts et de personnes ressources, comme moyen de collecter et d'organiser les informations forestières. Les divers moyens de collecte de l'information n'ont été évalués positivement que par 45 % des institutions.

Graphe 10 : Appréciation des moyens de collecte d'information

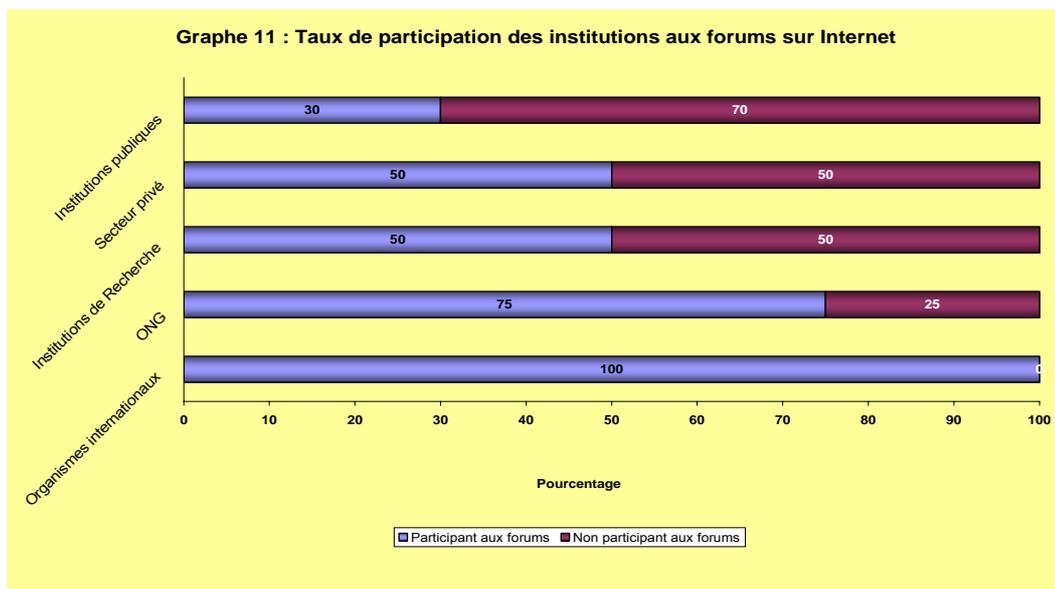


2.3.4 Implication des acteurs dans les forums professionnels sur Internet

Un peu plus de la moitié des organismes enquêtés (55 %) est membre d'un forum ou d'un réseau professionnel d'échange d'information sur le web⁸. Pour ce genre d'activité, l'espace Internet est bien exploité chez la totalité les institutions internationales et chez une grande partie des associations de développement (75 % d'entre elles). Une faiblesse est remarquée dans les institutions publiques où, seulement 30 % des interviewés déclarent participer à des forums de discussion sur Internet.

Les forums dans lesquels les interviewés sont actifs sont généralement des forums internationaux traitant des thématiques générales (comme c'est le cas des forums sur l'environnement, l'énergie, le développement rural, etc.) sinon des thématiques régionales (réseau arabe pour l'agriculture, réseau MENA, etc.). Une grande partie des interviewés participent à des forums en relation avec la gestion des ressources naturelles et l'environnement (parcours, forêts, désertification, biodiversité...).

Le graphique n°12 permet de voir le degré de fréquentation / participation des institutions aux forums sur Internet et conséquemment de mieux cibler les acteurs les moins impliqués et chez lesquels des efforts de communication devraient être fournis.



⁸ Il a été remarqué qu'une partie des personnes rencontrées confondent entre les forums, les helpdesks et les sites Internet d'information. Ces différents concepts seront clarifiés dans la deuxième phase de la mission.

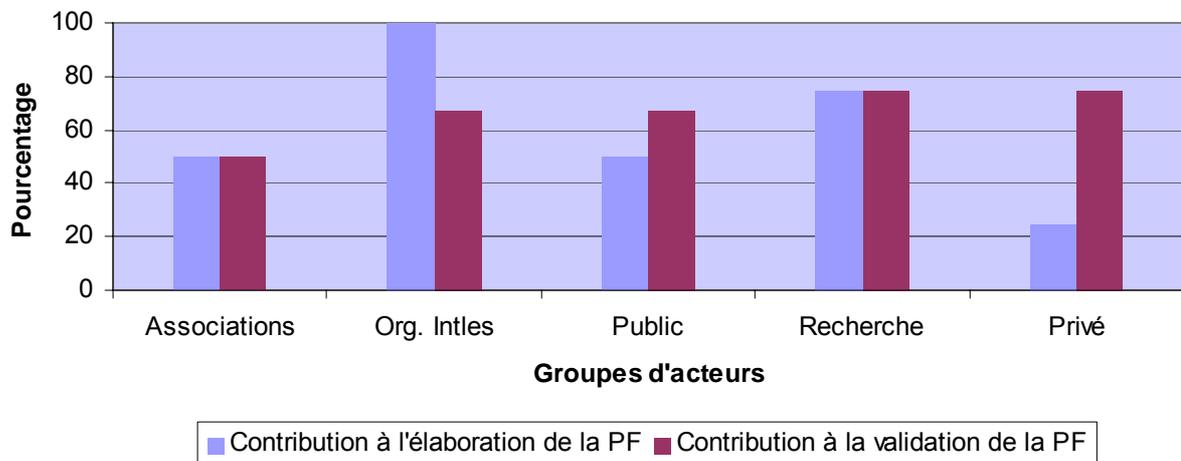
3. Potentiel de mise en œuvre et de fonctionnement d'un FNF

3.1 Participation des acteurs dans l'élaboration et la validation de la politique forestière

Préalablement à l'approche du potentiel et des perspectives de création d'un FNF, il a fallu disposer d'une idée sommaire sur la situation actuelle de la participation des parties prenantes à l'élaboration et à la validation de la politique forestière en Tunisie. La situation actuelle orienterait dans l'avenir les principes de conception du FNF et permettrait de configurer ses dimensions.

Même si le processus d'implication des divers acteurs à l'élaboration des politiques forestières et à leur validation a été engagé depuis des années et s'est vu accéléré par le déclenchement de l'actualisation du PFN tunisien, des défaillances de participation ont été relevées chez des catégories comme les opérateurs privés et les associations. De plus, quelques départements ministériels se sentent exclus de certains choix stratégiques en matière de politique forestière, bien qu'ils portent un intérêt majeur à ces choix qui concernent leurs interventions en milieu forestier et/ou qui tendraient à influencer leurs projets et programmes (le cas du MEDD ou du MIEPME).

Graphe 12 : Degré d'implication des acteurs en matière de politique forestière



Les institutions publiques interviewées contribuent à raison de seulement 50% à l'élaboration de la politique forestière, mais 67% d'entre elles sont impliquées même de façon indirecte dans la validation de cette politique, et ce à travers des réunions, ateliers et séminaires. Les institutions de recherche travaillant sur les problématiques forestières comme l'INRGREF par exemple sont aussi bien concernées par l'élaboration que par la validation de la politique forestière. 75% d'entre elles contribuent aux deux phases ci-dessus mentionnées. Le degré d'implication des institutions publiques dans l'élaboration et la validation de la politique forestière présente donc un léger potentiel d'amélioration, en se basant sur les résultats de l'échantillon, environ le tiers des institutions pourraient bénéficier avantageusement d'une nouvelle plate forme de communication et d'échange qu'offrirait un forum forestier.

De par un apport financier et technique, toutes les institutions internationales interviewées affirment leur contribution à l'élaboration de la politique forestière en Tunisie et 67% d'entre elles estiment qu'elles participent à la validation des choix en matière de politique forestière. Le secteur privé quant à lui et malgré son importance grandissante dans le développement économique du secteur forestier, reste moins impliqué dans l'élaboration de la politique forestière (25%) en dépit de sa forte implication dans la validation de cette politique (75%). Pareille implication s'explique en vérité par un engagement ou désengagement des opérateurs privés dans les options d'investissements promues par le secteur forestier en faveur des sociétés privées d'exploitation ou d'écotourisme.

Les associations opérant en milieu forestier ou intéressées par quelques aspects liés au secteur ne participent que moyennement à l'élaboration des stratégies forestières et à leur validation. Principaux intermédiaires entre l'administration forestière et les populations, les associations se trouvent rarement actives en matière de conception stratégique, faute de dispositif participatif d'une part, mais aussi en raison de leur faible capacité (humaine et financière) à s'engager dans des processus de conception lourds et à s'imposer comme acteurs actifs en terme d'innovation.

Ces faits s'expliquent aussi par l'inexistence d'un cadre de participation, qu'il soit légal ou autre, offrant des opportunités au secteur privé et aux associations d'apporter leur contribution d'une façon organisée et capitalisable. A voir les résultats, seulement les institutions internationales et 83 % des organismes publics déclarent disposer d'un cadre de participation. Ce cadre peut prendre la forme d'accords bilatéraux de coopération pour le cas des organismes internationaux ou de nécessaire collaboration inter institutionnelle, liée à un partage de responsabilité pour le cas du secteur public (collaboration dans le cadre des conseils régionaux de développement par exemple ou dans le cadre des commissions sectorielles).

3.2 Alternatives pour un montage institutionnel du FNF

Les divers acteurs ont avancé plusieurs alternatives comme idées pour le montage institutionnel du FNF⁹. Ces alternatives, une fois analysées, donnent lieu à deux approches pour le montage institutionnel du FNF. Chaque option présente plus ou moins des points forts et des faiblesses qui seront abordés dans le cadre d'une analyse comparative dans la deuxième phase de la mission.

3.2.1 Approche 'centralisante' traditionnelle

Faisant de l'administration forestière (la DGF) ou d'un autre département du MARH (comme l'Observatoire National de l'Agriculture) le noyau dur du FNF et l'organisme qui assure le financement et la gestion des activités du forum. Les processus participatifs et de consultations seront alors menés par la DGF qui décidera unilatéralement du niveau d'ouverture du FNF sur son environnement institutionnel et aura un contrôle presque absolu sur les processus consultatifs.

3.2.2 Approche 'délégative'

L'administration forestière se désengage de la gestion du débat public sur les forêts et délègue progressivement le FNF à des institutions de la société civile (associations et/ou secteur privé) ou à des institutions de recherche / enseignement. La DGF continuera à jouer le rôle de partie

⁹ L'élaboration des scénarii pour le montage institutionnel figurent comme activité prévue dans la deuxième phase de la mission.

prenante à part entière dans le FNF au même titre que les autres acteurs. Elle pourra assurer également des fonctions particulières dans le cadre du forum (gérer un helpdesk par exemple) sans pour autant être le gestionnaire de cet espace de consultation. L'approche est appelée 'délégative' car la réelle gestion des forêts reste sous le contrôle de la DGF, qui délègue aux tiers et d'une manière définitive le débat public sur la GDF.

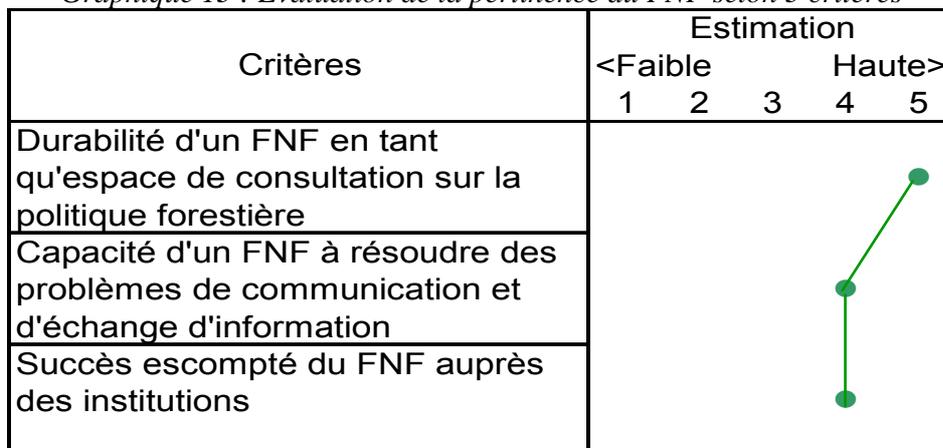
3.3 Pertinence de création d'un FNF

La quasi-majorité des institutions interviewées (80 %) affirment la pertinence de création d'un FNF. En effet, celles-ci déclarent que l'institution d'un forum représente actuellement une nécessité pour renforcer la communication et consolider les réseaux d'échange tant formels qu'informels. Parmi elles, 83% des institutions publiques considèrent qu'un forum national forestier constituerait une solution efficace pour améliorer la prise de conscience et la communication autour des aspects relatifs à la politique forestière. Selon ces institutions, un FNF engendrerait l'amélioration des échanges d'information entre le secteur public responsable de la mise en œuvre de la politique forestière et son environnement direct concerné par les résultats et les retombées de cette politique. Plus des ¾ des associations et des opérateurs privés interviewés pensent qu'un FNF pourrait résoudre les problèmes actuels relatifs à la communication, à l'échange d'informations et à l'amélioration des politiques forestières en Tunisie.

Il est important de signaler à ce niveau que la majorité des points de vue convergent vers l'utilité de recourir à un espace d'échange d'informations et de débat entre les institutions nationales. Toutefois, les institutions internationales et les associations sont partiellement réticentes quant au succès d'un forum et de son utilisation par les acteurs, malgré leur fort engagement à contribuer à son financement, d'où la nécessité de concevoir une plate-forme d'échange performante garantissant l'adhésion des différents acteurs impliqués.

En conclusion, il est important de signaler que 70 % des institutions pensent que ce forum aura du succès auprès des différents intervenants. Toutefois, elles pensent que ce succès est fortement dépendant de l'organisme qui aura la charge de gérer cet espace. De même, cette réussite sera conditionnée par l'esprit de volontariat chez les acteurs actifs dans le forum.

Graphique 13 : Evaluation de la pertinence du FNF selon 3 critères



3.4 Outils de mise en œuvre d'un FNF

Une partie des institutions remet en cause la capacité des institutions à participer activement à un forum via l'unique instrument Internet et propose de ce fait la nécessité de diversifier les outils de travail et de concertation. Les réunions, séminaires et ateliers de travail ont été jugés comme indispensables par tous les acteurs et sans exception aucune. Dans le cadre des activités du forum, les interviewés proposent deux types de rencontres périodiques (périodicité à définir) qui pourraient être combinées :

- Des rencontres thématiques durant lesquelles des sujets prioritaires seraient discutés et des recommandations définies. A ce niveau, la définition des thèmes prioritaires serait établie par l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre du forum et ne devrait pas uniquement répondre aux priorités de l'administration forestière.
- Des rencontres régionales impliquant les acteurs régionaux et locaux et ouvrant un débat sur des contextes géographiques / éco-systèmes particuliers.

3.5 Perspectives et potentiels de financement d'un FNF

3.5.1 Capacités et engagement des acteurs à financer le FNF

Un FNF nécessiterait à l'évidence des fonds spéciaux pour son lancement, sa gestion et son entretien. Une contribution financière de chaque partie prenante serait alors un moyen d'appropriation du FNF par tous les acteurs et éviterait la main mise de la seule structure ou administration qui apporte le financement.

A ce niveau, 58 % des institutions estiment dans leur possibilité d'apporter une contribution financière au fonctionnement du FNF. Toutes les institutions internationales visitées sont désormais favorables pour participer par des fonds au lancement et fonctionnement du FNF, sous condition que leur apport s'inscrive dans un cadre de partenariat précis. Le secteur de la recherche dispose également de moyens et se déclare disponible à financer en partie une pareille initiative. Parmi les institutions de recherche, 75 % estiment une contribution financière possible de leur part. 50 % des associations et aussi des opérateurs privés se déclarent aussi prêts pour un soutien financier, même s'il faudrait relativiser leur enthousiasme pour la phase de lancement et de démarrage. En général, le financement du FNF ne devrait pas poser de sérieux problèmes et l'engagement déclaré des divers acteurs représente tant soit peu un signal positif et sécurisant pour la conception et la mise en œuvre d'un tel espace.

3.5.2 Mécanismes potentiels de financement du FNF

Divers scénarii de financement ont été envisagés et discutés avec les divers acteurs. Tous les cas de figure exposés ci-dessous seront traités avec plus de détails lors de la phase 2 de la mission et feront l'objet d'une comparaison afin d'identifier les cadres adéquats et possibles (légal, institutionnel, financier...). Toutefois, il serait déjà intéressant de citer les idées clefs en matière de mécanismes de financement possible pour le FNF :

3.5.2.1 Mécanisme de financement basé sur une logique de taxation : à l'instar de la taxe environnementale, les fonds pour le FNF pourraient être collectés à travers un prélèvement d'une taxe auprès des entreprises polluantes implantées dans des zones forestières et/ou des unités hôtelières construites sur des terrains forestiers ou à vocation forestière (forêts, clairières, dunes de sable côtières...).

3.5.2.2 Mécanisme de financement à logique volontariste : invitant les parties prenantes intéressées par le débat sur la politique forestière à apporter des contributions monétaires et matérielles annuelles, constituant ainsi un fonds financier pour les travaux du FNF.

3.5.2.3 Mécanisme d'autofinancement : L'autofinancement pourrait être conçu après l'étape de lancement (à financer par un autre mécanisme). L'autofinancement du FNF n'est possible qu'à travers une exploitation commerciale, même partielle du forum. Les parties prenantes financeront le FNF à travers par exemple un système d'abonnement symbolique au site Web du forum, leur donnant droit d'accès à des informations spéciales ou à des espaces publicitaires. La réussite d'un tel mécanisme dépendra largement du professionnalisme du FNF et de la qualité des services et des réponses qu'il apportera aux contributeurs. Le FNF pourrait même à travers pareil mécanisme être complètement géré par un groupe d'acteurs indépendants (opérateurs privés ou institutions de recherche par exemple).

3.5.2.4 Mécanisme de financement à logique de projet : Le FNF pourrait être conçu comme projet à part entière, à financer par des fonds de coopération. Cette alternative, même si elle présente des avantages indéniables (disponibilité des fonds au démarrage, conseil et accompagnement du donateur, rapidité de montage du projet...) n'est pas la solution préférée par les institutions, car ne favorisant ni l'appropriation du FNF par les acteurs nationaux ni sa pérennité et son indépendance.

5. Conclusion

Les analyses réalisées dans le cadre de la présente phase de l'étude permettent d'aboutir à certaines conclusions fondamentales pour la conception d'un FNF visant l'instauration d'un processus consultatif et une plus grande ouverture du secteur forestier aux différentes parties prenantes, directement ou indirectement intéressées par la gestion durable des forêts.

- En dépit de l'existence d'un patrimoine informationnel riche, les flux informationnels concernant le secteur forestier souffrent de défaillances majeures. Celles-ci reviennent souvent à une faiblesse organisationnelle au niveau de l'administration forestière. Des distorsions dans la construction des flux d'informations existent encore à plusieurs niveaux (collecte, traitement, diffusion, feed-back).
- Les acteurs intéressés par un débat sur la politique forestière bénéficient inégalement des flux d'informations forestières. Plusieurs d'entre eux ont fortement critiqué la position de fermeture de l'administration forestière en matière de diffusion de données. Fait qui engendre des flux parallèles fondés sur des approches informelles et non systématiques.
- Les défaillances au niveau des flux informationnels engendrent une partielle exclusion de certains acteurs d'une contribution à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de la

politique forestière. Les efforts consentis par l'administration forestière durant les deux dernières décennies en vue d'instaurer des processus participatifs en matière de GDF, se trouvent confrontés aux limites d'une approche 'centralisante' de l'information.

- Un potentiel considérable existe pour le lancement d'un forum, comme espace de consultation et de participation. Ce potentiel touche aussi bien les moyens financiers qu'institutionnels. Une grande majorité des parties prenantes serait à cet effet favorable à s'impliquer activement dans un débat sur la GDF. Cependant, un FNF devrait d'abord fournir un espace de libre expression et de critique et aussi apporter des réponses adéquates aux besoins des acteurs.
- Le montage institutionnel du FNF, qui fera l'objet de la seconde phase de la mission, devrait également être conçu dans le cadre de cercles de concertation (atelier de travail par exemple) réunissant des représentants des parties prenantes.

ANNEXES

1. Guide d'entretien
2. Liste des personnes interviewées
3. Documents consultés
4. Termes de Référence de la mission



Ministère de l'Agriculture
et des Ressources Hydrauliques
Direction Générale des Forêts

Mission d'élaboration des procédures de constitution d'un Forum National sur les Forêts et des modalités de son fonctionnement

Guide d'entretien

Dans le cadre de la mission d'élaboration des procédures de constitution d'un Forum National sur les Forêts et des modalités de son fonctionnement et dans le but d'élaborer une analyse institutionnelle pour saisir la capacité des institutions à contribuer à l'amélioration de la politique forestière. Nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire et merci d'avance.

A. Niveau et flux d'information général sur le secteur forestier

1. Comment jugez-vous vos outils et moyens de collecte d'information ?

1 2 3 4 5
Inexistant.....Excellent

2. De quels types d'informations et sur quelles thématiques avez-vous besoin de données ?

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont vos moyens les plus courants de collecte d'informations ?

.....
.....
.....
.....

4. Communiquez-vous ces informations à d'autres institutions et lesquelles ?

.....
.....
.....

5. Veuillez décrire la qualité d'échange d'information entre votre institution et son environnement selon les axes suivants

le niveau de la demande d'information adressée à votre institution?

1 2 3 4 5
DéfaillantExcellent

le niveau de réponse de votre institution à ces demandes?

Oui Non

10. Avez-vous une adresse e-mail professionnelle ?

Oui Non

11. Pouvez-vous nous donner une idée sur le taux du personnel cadre et cadres de direction connectés à Internet au sein de votre institution?

.....
.....

12. Avez-vous un service informatique au sein de votre établissement ?

Oui Non

13. Avez-vous un réseau d'échange d'information interne au sein de votre établissement ?

Oui Non

14. Etes vous membre d'un forum ou d'un réseau professionnel d'échange d'information sur Internet ?

Oui Non

15. Si oui quel type de forum

.....
.....
.....

16. Quels sont les domaines et thématiques traités dans ces forums ?

.....
.....
.....
.....

17. Avez-vous une bibliothèque en ligne ou un réseau interne de documentation ?

Oui Non

C. Perspectives et potentiels de création et mise en place d'un FNF

18. Contribuez-vous à l'élaboration de la politique forestière en Tunisie ?

Oui Non

19. Par quels moyens ?

.....
.....
.....

20. Votre institution est-elle concernée par la validation de la politique forestière ?

Oui Non

21. Existe-t-il un cadre légal à cette contribution, un cadre institutionnel ou autre (même informel) ?

Oui Non

22. Quel serait le meilleur cadre institutionnel d'un espace d'échange d'information ?

.....
.....
.....

23. Selon vous, quelles institutions (tous secteurs confondus) devraient être associées aux débats sur la politique forestière ?

.....
.....
.....

24. Selon vous, quelles seraient les institutions de première ligne responsables de la gestion et la coordination d'un débat sur la politique forestière ?
.....
.....
.....
25. Selon vous, quelle serait la meilleure façon d'organiser le débat sur la politique forestière afin de garantir des résultats efficaces ?
.....
.....
.....
26. Comment envisagez-vous l'apport de votre institution aux débats et discussions sur la politique forestière?
.....
.....
.....
27. Votre institution pourrait-elle contribuer financièrement à la gestion d'un espace – forum de discussion sur la politique forestière ?
Oui Non
- Si non, pourquoi ?
.....
.....
.....
.....
28. Selon vous, quels seraient les avantages d'un espace de discussions, d'échange de coordination sur la politique forestière ?
.....
.....
.....
.....
29. Est-ce qu'un projet pareil (espace / forum) est selon vous durable ?
Oui Non
- Si oui, pourquoi ?
.....
.....
.....
- Si non, pourquoi.
.....
.....
.....
30. Pensez vous qu'un forum national forestier pourrait résoudre des problèmes relatifs à la communication, à l'échange d'informations, à l'amélioration des politiques forestières ?
Oui Non
- Si oui, pourquoi ?
.....
.....
.....
- Si non, pourquoi.
.....
.....
.....

.....
31. Pensez-vous que ce forum aura du succès auprès des différentes institutions nationales ?
Oui Non

Si oui, pourquoi ?
.....
.....
.....

Si non, pourquoi.
.....
.....
.....

32. Selon vous, comment lancer un forum pareil en Tunisie ?
.....
.....
.....
.....

33. Selon vous, quel serait le meilleur scénario institutionnel pour le montage de ce forum ?
.....
.....
.....
.....

Pourquoi ?
.....
.....
.....
.....

34. Comment envisagez-vous le scénario financier pour la mise en place de ce forum ?
.....
.....
.....
.....

35. Est-ce que des réunions de travaux ou des workshops seraient évidentes et nécessaires ?
Oui Non

36. Comment envisagez –vous l’organisation de telles réunions de travail ?
.....
.....
.....
.....

Autres remarques :
.....
.....

.....
.....
.....

Merci pour vos réponses

Liste des personnes interviewées

N°	Institution	Personne de Contact	Fonction
Organisations internationales			
1	PNUD	Nouredine Nasr	Chargé de programme
2	FAO	Ileana GLANDESIS	Chargé de programme
3	GTZ	Jörg Linke	CdM PAN LCD
Départements ministériels et organismes publics			
4	MEDD	Hamda Aloui	Point focal CCD
5	ANME	Abdelkrim Ghzel	Sous Directeur ER
6	MIDL	Dhia Chlioui	Sous Directeur
Institutions de recherche et d'enseignement			
7	INGREF	Abdelhamid Khaldi	Chercheur
8	IRA	Mongi Sghaier	Chercheur
9	Pol.Borg Cedria	Wahid, Ghorbel	DG
10	Fac.Sc.Hum.Soc.	Latifa Hneya	Enseignante
Agences de vulgarisation et médias			
11	AVFA	Nejib Drissi	DG
ONG et associations			
12	ATLAS		
13	APEL	Mohamed Salah Mansouri	Coordinateur Projets
14	CCDD	Yadh Laben	Président
15	WWF	Faouzi Maamouri	Directeur
16	Féd.Nat.chasse	Fawzi Belhaj	Président
Secteur Privé			
17	Bureau d'étude (CNEA)	Mahfoudh Menjli	Ingénieur Principal
18	SPR	Boughzou Khaled	Directeur
19	Bécasse	Tarek Nefzi	Directeur
20	SIROCCO	Riadh Mansouri	Directeur
21	Soc Eco-touristique	Sabri Sfaxi	Directeur

Documents consultés

- Document de conception. Situation du programme forestier national et requête pour un apport de partenariat avec le Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux, Tunis 23.05.2003
- Protocole d'Accord entre la FAO et la DGF pour une contribution du mécanisme pour les programmes forestiers nationaux,
- Organisation et gestion des ressources humaines de l'administration forestière » par H.Illy et L.Ben Abid, Novembre 2004
- Critères et indicateurs de GDF' – H.Abid et S.Helal - Juillet 2002
- Protocole d'accord entre la FAO et le CITET pour l'analyse du processus et la reformulation du programme forestier national tunisien,
- Rapports de l'atelier de lancement du PFN (CD) et les trois ateliers régionaux de consultation sur le PFN.
- Analyse du processus et formulation du Programme Forestier National. Les termes de référence.
- Examen du processus et de la situation du PFN Tunisien, CITET/INRGREF, décembre 2006.
- Draft du nouveau PFN Tunisien, CITET/INRGREF, Juin 2007.
- Helal et Mac' Connell, Relier les programmes forestiers nationaux et la stratégie de réduction de la pauvreté. Cas de la Tunisie, Juin 2007.
- Helal et Gäbener, Tunisia. Dans: BMZ, Information materials. National forest programmes - instruments for improving sector governance.
- Stratégie de développement forestier et pastoral 2002 – 2011
- Etude prospective du secteur forestier en Afrique à l'horizon 2020. Rapport national de prospective du secteur forestier en Tunisie. Hamed Daly Hassen et Ghazi Gader
- Compte rendu de l'atelier de validation du PFN. Sousse, 7 et 8 décembre 2007

PFN -TdR pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer les procédures de constitution d'un FORUM NATIONAL SUR LES FORETS et des modalités de son fonctionnement

A. Cadre général

Avec l'appui du Mécanisme pour les PFNx et de la FAO, la Direction générale des Forêts (DGF) a commencé à élaborer un PROGRAMME FORESTIER NATIONAL (PFN) et à se doter des mécanismes qui assureront la continuité du processus PFN.

Le but d'un PFN est d'assurer la conservation, la gestion et le développement durable des forêts en vue de répondre aux besoins et exigences locales, nationales, régionales et mondiales aux bénéfices des générations présentes et futures. Les principaux objectifs d'un PFN sont de:

- Introduire des démarches de planification intersectorielle qui associent tous les partenaires pertinents, ce qui permettra de régler les conflits et de mettre en place des politiques et des programmes efficaces pour traiter les problèmes forestiers;
- Sensibiliser et mobiliser les engagements à tous les niveaux quant à la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés à la mise en valeur durable des forêts;
- Augmenter l'efficacité et l'efficience des interventions publiques et privées aux fins d'une mise en valeur durable des forêts;
- Encourager le partenariat local, national, régional et international;
- Mobiliser et organiser les ressources nationales et (si besoins est) internationales et catalyser les forces pour une mise en œuvre coordonnée des programmes/plans;
- Planifier et concrétiser la contribution des forêts et du secteur forestier aux initiatives nationales et mondiales, telles que les Plans nationaux d'action environnementale et les actions convenues pour la mise en œuvre des Principes Forestiers adoptés par la CNUED, du Chapitre 11 de Action 21, et des Conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification.

Le PFN constituera une action concertée de tous les acteurs concernés du secteur publique et de la société civile: administrations centrale et déconcentrée, entrepreneuriat privé, ONG, professions, associations et groupements, institutions de recherche ...

La mise en œuvre du PFN sera appuyée par la création d'un FORUM NATIONAL SUR LES FORETS (FNF) qui constituera la plate forme de discussion et le lieu de concertation des différents acteurs impliqués et/ou intéressés. Il regroupera des représentants des institutions publiques et non publiques sus - mentionnées.

B. Objet de la consultation

Le processus de création et de mise en place opérationnelle de façon durable sera confié à un consultant national qui sera chargé de proposer la structure et le mode de fonctionnement à partir de :

1. L'analyse du mode opératoire des instances de même nature existantes dans le pays
2. La prise en considération des expériences acquises, des suggestions avancées au cours des ateliers de concertation pour l'élaboration du PFN et des orientations/recommandations du nouveau programme forestier national.
3. Des expériences nationales, régionales et internationales similaires avec des FORUM et structures similaires.

Le consultant proposera concrètement:

- L'inventaire des institutions publiques et non publiques ainsi que des personnalités qui pourraient intégrer le FORUM NATIONAL ainsi que les mécanismes de sélection et de représentation dans le FORUM ;
- Les tâches et responsabilités du FORUM en particulier en ce qui concerne les initiatives pour l'actualisation de la législation et des règlements et ses rapports avec l'administration forestière ;
- Les modalités de communication entre le FORUM et toutes les institutions, organismes, acteurs concernés par la gestion durable des forêts, ainsi que le calendrier fixe et / ou variable des réunions ;
- Un plan d'action de création et de mise en place du FORUM et les procédures de son fonctionnement ;

C. Déroulement de la consultation

Le travail du consultant sera de deux (02) mois étalés sur une période de six (04) mois allant de Novembre 2005 à Février 2007. Il accompagnera l'atelier de validation du nouveau programme forestier national et les réunions du comité technique. Egalement, le consultant établira des contacts avec des structures analogues dans le pays et son travail se basera sur les documents pertinents de la DGF, en particulier :

- Document de conception. Situation du programme forestier national et requête pour un apport de partenariat avec le Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux, Tunis 23.05.2003
- Protocole d'Accord entre la FAO et la DGF pour une contribution du mécanisme pour les programmes forestiers nationaux,
- Protocole d'accord entre la FAO et le CITET pour l'analyse du processus et la reformulation du programme forestier national tunisien,
- Rapports de l'atelier de lancement du PFN (CD) et les trois ateliers régionaux de consultation sur le PFN.
- Analyse du processus et formulation du Programme Forestier National. Les termes de référence.
- Examen du processus et de la situation du PFN Tunisien, CITET/INRGREF, décembre 2006.
- Draft du nouveau PFN Tunisien, CITET/INRGREF, Juin 2007.
- Helal et Mac' Connell, Relier les programmes forestiers nationaux et la stratégie de réduction de la pauvreté. Cas de la Tunisie, Juin 2007.
- Helal et Gäbener, Tunisia. Dans: BMZ, Information materials. National forest programmes - instruments for improving sector governance ?
- Stratégie de développement forestier et pastoral 2002 - 2011
- Les conventions internationales concernant les forêts (CD, BD, CC)

D. Profil du consultant

Juriste, forestier ou socio - économiste avec une maîtrise des aspects institutionnels et une bonne connaissance du milieu forestier.

